



Communauté de Communes de l'Oise Picarde

Procès-verbal du Conseil Communautaire du Mercredi 26 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le Mercredi vingt-six Avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, légalement convoqués, se sont réunis au Centre Jules Verne à Breteuil sous la Présidence de Monsieur Jacques COTEL, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

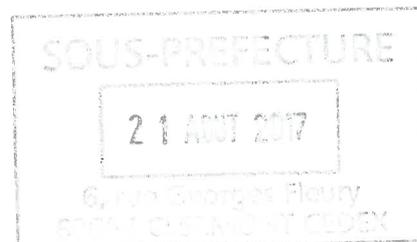
Délégués Titulaires : Marc DESJARDINS (Abbeville Saint Lucien) ; Marie-Line DUFRESNES, Dominique DUFRESNES (Ansauvillers) ; Laurent TRIBOUT (Beauvoir) ; Gilbert DEBRAINE (Blancfossé) ; Nicole CORDIER, Dominique VANVYNCKT (Bonneuil les Eaux) ; Vincent LOISEL (Bonvillers) ; Jean CAUWEL, Marie-José AUBET, Jacques COTEL, Léone COIFFIER, Annie BRUGAIT, Françoise VAN CANNEYT (Breteuil) ; Francis MENU (Bucamps) ; Gilles HERPIN (Campremy) ; Éric TRIBOUT (Catheux) ; Jacques TAVEAU (Chepoix) ; Jean-Pierre COET (Conteville) ; Jean-Marie TALLON (Cormeilles) ; Jean-Pierre GRÉVIN (Le Crocq) ; Yvette PARMENTIER (Croissy sur Celle) ; Jean PUPIN (Doméliers) ; Jean-Marc ÉVRARD (Esquennoy) ; Hubert VANYSACKER (Francastel) ; Catherine SABBAGH, Frédy SADAUNE (Froissy) ; Mathieu BOUREUX (Le Gallet) ; Annie DELAIRE (Hardivillers) ; François SENCE (La Hérelle) ; Erick MULLOT (Luchy) ; Gérard LEVOIR (Maisoncelle Tuilerie) ; Patrick GUIBON (Montreuil sur Brèche) ; Renée GERARD (Mory-Montcrux) ; Didier LEBESGUE (Muidorge) ; Jean-Pierre NIGRO (La Neuville Saint Pierre) ; Philippe JACQUIER (Noirémont) ; Jacques TEINIELLE (Noyers Saint Martin) ; Arlette DEVAUX (Oroër) ; Alain VASSELE (Ourcel-Maison) ; Dominique GAUDEFROY (Puits la Vallée) ; Régis LANGLET (Rotangy) ; Maurice MEULIN (Rouvroy les Merles) ; Hervé COMMELIN (Saint-André-Farivillers) ; Pierre DUGROSPREZ (Sainte-Eusoye) ; Jean-Jacques DUBOIS (Le Saulchoy) ; Pierre MAASCHELEIN (Tartigny) ; Jean-Pierre Postel (Troussencourt) ; Guillaume MÉNARD (Vendeuil-Caply) ; Jean Pierre GENESTE (Viefvillers).

Délégués suppléants (avec voix délibérative) : Bernard PELOU (Bacouël) ; Yves MARTIN (Paillart).

Pouvoirs : Éric FONGUEUSE (Breteuil) à Marie-José AUBET (Breteuil) ; Françoise SENECHAL (Breteuil) à Léone COIFFIER (Breteuil) ; Brigitte FLAMENT (Choqueuse les Bénards) à Éric TRIBOUT (Catheux) ; Patrice TRAEN (Villers-Vicomte) à Jacques COTEL (Breteuil).

Excusés : Jean-Pierre LAFFINEUR (Puits la Vallée) ; Jean-Louis CASTIER, Evelyne LELEU (Le Quesnel Aubry) ; Nadine GUIGOT (Thieux).

Délégués suppléants sans voix délibérative : Michèle VRIZET (Doméliers) ; José DESCHAMPS (Luchy) ; Christiane LOISEL (Montreuil sur Brèche) ; Bernard PLESSIER (Mory-Montcrux) ; Maria PULCINI (Oroër) ; Alain LUROIS (Viefvillers).



Monsieur COTEL fait appel à candidature pour assurer le secrétariat de séance. Monsieur DUFRESNES, seul candidat, est élu.

Point n°1 : Approbation du compte rendu de la séance 2 Mars 2017 de la CCOP

Le Procès-Verbal de la séance du 2 Mars 2017 n'appelle pas de remarques et est adopté à l'unanimité.

Point n° 2 : Compte administratif 2016 (budgets principaux et budgets annexes)

Madame MAGNIEZ, trésorière de Froissy, précise que les comptes administratifs et les comptes de gestion des 3 collectivités (CCVBN – CCC – SMOP) sont concordants.

Elle présente les résultats des budgets 2017 et rappelle que le budget principal est un budget consolidé des deux budgets principaux de la CCC et de la CCVBN et intégrant également celui du SMOP et de la ZA Le Crocq.

Le budget principal présente un excédent de 154 000 €, réduit des Restes À Réaliser.

L'excédent de fonctionnement reporté est de 5 900 000 €.

Madame MAGNIEZ précise que le budget annexe des Ordures Ménagères de l'ex-CCVBN doit obligatoirement s'auto-équilibrer grâce à la redevance. La norme comptable applicable à ce budget est la « M4 ».

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères appliquée par l'ex-CCC sera perçue sur le budget principal. Il est prévu que ces deux gestions distinctes soient uniformisées d'ici 5 ans.

Concernant le budget du SPANC, il s'agit de 2 budgets consolidés dont les excédents sont reportés sur le budget 2017.

Madame MAGNIEZ précise que l'excédent et le déficit du budget du Parc de la Belle Assise (PBA) ont également été reportés.

Monsieur COTEL remercie vivement Madame MAGNIEZ pour cette présentation.

L'ensemble des comptes administratifs est adopté à l'unanimité (56 suffrages exprimés, 56 suffrages pour) à l'exception des comptes « budget principal CCC » et « SPANC CCC » où l'on note une abstention soit 56 suffrages exprimés, 55 pour et 1 abstention).

Monsieur DUBOIS (Le Saulchoy) arrive à 19h.

Monsieur VASSELLE s'étonne et se questionne sur le déficit de la section de fonctionnement du budget du SMOP. Il précise que la situation du SMOP était saine au moment de la fusion et demande si des contributions n'ont pas été perçues pour expliquer ce déficit.

Madame CORDIER lui précise que le déficit est dû à la non-participation en fin d'année 2016 des deux communautés de communes (CCC et CCVBN). Monsieur BORDONALI explique qu'en effet celles-ci n'ont pas été sollicitées afin d'éviter les écritures comptables de régularisation qui auraient été nécessaires avant la fusion.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Catherine SABBAGH délibère sur le compte administratif 2016 dressé par Monsieur COTEL, Président, après s'être fait présenter le budget administratif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- **CONSTATE**, conformément à la circulaire NOR/LBL/0310001C du 3 janvier 2003, l'équilibre du compte administratif, qui doit s'apprécier au niveau des budgets principaux et de l'ensemble des budgets annexes ;

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumer ci-dessous.

Point n° 3 : Comptes de gestion 2016 (budgets principaux et budgets annexes)

Monsieur le Président indique que les comptes de gestion sont concordants.

Ceux-ci n'appellent ni remarque particulière ni réserve, ils sont donc adoptés à l'unanimité.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **PRÉCISE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le comptable public, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Point n° 4 : Affectation de résultats des deux anciens budgets principaux (CCVBN et CCC) ainsi que celui du Syndicat Mixte de l'Oise Picarde (SMOP) et de la ZAE Le Crocq

Monsieur COTEL laisse la parole à Madame CORDIER, Vice-présidente en charge des finances.

Madame CORDIER détaille les affectations de résultats des anciens budgets.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **CONSTATE** le solde d'exécution de la section d'investissement (001) à hauteur de 883 557,09 euros ;
- **PRÉCISE** que les restes à réaliser sont en dépenses d'investissement de 1 402 061,62 euros et en recettes d'investissement de 673 074,67 euros, soit un solde négatif de 728 986,95 euros ;
- **CONSTATE** le résultat reporté de la section de fonctionnement (002) à hauteur de 5 909 329,84 euros ;
- **DÉCIDE** d'affecter de manière complémentaire la somme de 2 000 000,00 euros à l'article 1068, chapitre n°10 de la section d'investissement pour le compte du nouvel exercice budgétaire 2017 ;
- **CONSTATE** le résultat reporté de la section de fonctionnement après affectation complémentaire, soit la somme de 3 909 329,84 euros ;
- **VOTE** l'affectation de résultats ci-dessus.

Point n° 5 : Affectation de résultats du budget Ordures Ménagères

Madame CORDIER détaille l'affectation de résultats.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 55
- Pour : 55
- Contre : 0

- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **CONSTATE** le solde d'exécution de la section d'investissement (001) à hauteur de 162 432,43 euros ;
- **CONSTATE** le résultat reporté de la section de fonctionnement (002) à hauteur de 457 281,09 euros ;
- **VOTE** l'affectation de résultats ci-dessus.

Point n° 6 : Affectation de résultats du budget SPANC consolidé

Madame CORDIER détaille les affectations de résultats.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **CONSTATE** le solde d'exécution de la section d'investissement (001) à hauteur de 7 279,01 euros ;
- **CONSTATE** le résultat reporté de la section de fonctionnement (002) à hauteur de 43 319,39 euros ;
- **VOTE** l'affectation de résultats ci-dessus.

Point n° 7 : Affectation de résultats du budget Parc de la Belle Assise

Madame CORDIER détaille l'affectation de résultats.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **CONSTATE** le solde d'exécution à hauteur de - 1 513 937,29 euros de la section d'investissement (001) ;
- **CONSTATE** la nécessité d'affecter la somme de 17 952,81 euros à l'article 1068 ;
- **VOTE** l'affectation de résultats ci-dessus.

Point n° 8 : Vote des budgets primitifs (budget principal et budget annexes)

Pour rappel ces budgets se votent chapitre par chapitre.

Monsieur VASSELE indique que les intercommunalités de plus de 10 000 habitants peuvent voter leurs budgets par fonction.

Monsieur BORDONALI explique qu'une intercommunalité ayant une commune de plus de 3500 habitants sur son territoire doit voter ses budgets par chapitre. Monsieur COTEL souligne que cette disposition est applicable à toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants.

8.1 Budget principal

Madame CORDIER détaille par chapitre le budget principal en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Monsieur VASSELLE demande si les dotations intègrent la DGF et le SPIC et quelle est l'évolution de la DGF ?

Madame CORDIER explique que le SPIC n'est pas intégré et que la DGF représente une baisse de 100 000 euros. Elle souligne que toutes les communes sont impactées par la baisse de la DGF.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire **VOTE** le budget principal chapitre par chapitre.

8.2 Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif

Madame CORDIER détaille par chapitre le budget SPANC en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire **VOTE** le budget SPANC chapitre par chapitre.

8.3 Budget Parc de la Belle Assise

Madame CORDIER détaille par chapitre le budget Parc Belle Assise en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire **VOTE** le budget Parc Belle Assise chapitre par chapitre.

8.4 Budget Ordures Ménagères

Madame CORDIER détaille par chapitre le budget OM en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Monsieur COTEL précise que les budgets 2018 seront différents eu égard aux transferts des déchèteries et aux communes partantes.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire **VOTE** le budget OM chapitre par chapitre.

Point n° 9 : Vote des taux de fiscalité -Année 2017

Monsieur COTEL explique que la DGFIP a informé la CCOP du lissage des taux des 2 ex-Communautés de Communes afin de les rapprocher. La taxe d'habitation est encore manquante. Le tableau présenté ce soir au Conseil reste à finaliser.

Monsieur COTEL détaille le tableau.

Les taux proposés ont été étudiés et validés par la commission des finances. Ceux-ci seront différents des taux apparaissant sur les feuilles d'imposition considérant qu'ils n'ont pas encore été lissés par la DGFIP.

Monsieur Laurent TRIBOUT demande la cause de cette différence de taux. Monsieur BORDONALI explique que les taux proposés étaient le résultat d'une étude interne réalisée par les services de la Communauté de Communes et qui faisait suite aux réunions de travail effectuées avant la fusion. Les taux présentés et ceux corrigés par la DGFIP resteront cependant proches.

Monsieur VASSELLE souhaite connaître les taux appliqués cette année sur le territoire de l'ex-CCC. Monsieur BORDONALI répond que la DGFIP travaille actuellement sur le lissage. Une contraction importante est attendue sur le taux de la Taxe d'Habitation.

Monsieur COTEL souligne que les taux applicables sur le territoire de l'ex-CCVBN vont légèrement baisser contrairement aux taux de l'ex-CCC qui vont légèrement augmenter. Monsieur COTEL souligne également la future problématique liée à la fiscalité unique.

Monsieur Laurent TRIBOUT ajoute qu'il s'agit de taux « cibles » et que le produit fiscal ciblé va diminuer lorsque les 9 communes quitteront le territoire. Monsieur COTEL acquiesce.

Monsieur EVRARD demande si les taux « cibles » se rapprocheront des taux de l'ex-CCVBN dans un an. Monsieur COTEL indique qu'il est nécessaire que l'impact du taux unique soit étudié par la commission des finances.

Monsieur VANYSACKER fait remarquer qu'une discussion doit être engagée sur la Taxe Foncière Bâtie afin que celle-ci ne soit pas lissée sur 12 ans considérant que les taux appliqués par les ex-CC sont proches. Monsieur BORDONALI souligne que la dernière loi de finances autorise le lissage des taux.

Monsieur VASSELLE souhaite connaître les taux appliqués sur la CAB. Monsieur COTEL répond que Beauvais est en fiscalité unique et que la comparaison est donc difficile.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **VOTE** les taux 2017 de fiscalité.

Point n° 10 : Vote des subventions 2017 aux associations et organismes paritaires

10.1 Définition de l'intérêt communautaire

Madame DEVAUX rappelle les différents critères d'attribution.

Les critères de l'ancienne CCVBN ont été repris puisqu'aucun critère d'attribution n'existait à la CCC.

10.2 Subventions 2017

10.2-1 / École de musique - Centre Jules Verne (Théâtre Jeune Public)

En ce qui concerne le « Théâtre Jeune Public » Madame DEVAUX précise que toutes les communes de la CCOP peuvent en bénéficier en 2017.

La participation forfaitaire de la CCOP sera d'un montant de :

- 50 000 euros pour l'École de Musique ;
- 2 000 euros pour le Centre Jules Verne – Théâtre Jeune Public.

Il est rappelé que les frais de transport des enfants scolarisés sur le territoire vers le Centre Jules Verne sont réglés directement par la Communauté de Communes (environ 6 000 euros.)

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** le versement d'un fonds de concours à la commune de Breteuil pour le fonctionnement de l'École de Musique et du Centre Jules Verne ;
- **ATTRIBUE** le fonds de concours d'un montant forfaitaire de 50 000 euros dans la limite prévue par l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention relative à ce fonds de concours, à engager et à signer toutes actions ou documents y afférents ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal - chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

10.2-2 / Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Beauvaisis

Monsieur VASSELLE pense qu'il faudrait trancher entre la MEF et la Mission Locale.

Monsieur MULLOT précise que les deux organismes ne touchent pas le même public. La MEF s'adresse davantage à un public de plus de 25 ans alors que la Mission Locale s'adresse à un public plus jeune (de 16 ans jusqu'à 25 ans).

Monsieur VASSELLE précise que la MEF s'occupe également d'un public jeune.

Monsieur COTEL évoque que ce point a déjà été discuté lors du précédent conseil et ajoute que cette réflexion peut être lancée dans le cadre du PETR, cela permettrait d'avoir une meilleure compréhension. Il y a de bons retours sur la Mission Locale contrairement à l'OTPV dont la subvention a été arrêtée.

Monsieur CAUWEL répond que ces deux associations n'ont pas les mêmes fonctions, comme par exemple l'organisation de forums de l'emploi par la MEF (rencontre entre les entreprises et les demandeurs d'emploi). La Mission Locale aide les communes à recruter des jeunes.

Monsieur CAUWEL ajoute également que la Région va étudier ces deux points mais que la MEF a un intérêt plus fort sur notre territoire puisqu'elle bénéficie d'un partenariat important avec les industriels.

Monsieur MULLOT précise que la MEF possède deux budgets : l'un pour la Mission Locale de Beauvais et l'autre pour la MEF. Monsieur CAUWEL ajoute que la Communauté de Communes ne paie pas les deux budgets de la MEF puisqu'elle participe à la Mission Locale du Plateau Picard.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56

- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ATTRIBUE** la subvention annuelle d'un montant de 13 057,92 euros au titre de l'année 2017.

10.2-3 / Initiative Oise-Ouest (PFIL)

Monsieur Laurent TRIBOUT demande le montant de la participation 2016 qui n'apparaît pas dans la note de synthèse. Monsieur BORDONALI communiquera celle-ci ultérieurement.

Madame DEVAUX ajoute que les montants ont été corrélés avec ceux des subventions de l'année 2016 des deux communautés de communes.

Monsieur CAUWEL demande pour une meilleure lisibilité des subventions que le nombre de bénéficiaires soit noté. Madame DEVAUX précise que ces données seront connues et communiquées fin mai.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ATTRIBUE** la subvention annuelle d'un montant de 16 500 euros au titre de l'année 2017.

10.2-4 / Association du Pays du Grand Beauvaisis (APGB)

Monsieur COTEL indique que l'APGB partirait sur un PETR alors que ladite association est lancée vers un pôle métropolitain. Il se questionne donc sur ce double engagement.

La Région incite les collectivités à se regrouper en grande structure. La CCOP pourrait s'organiser en PETR avec le Plateau Picard et le Clermontois mais également avec la Picardie Verte et le Pays de Bray. Ces nouveaux territoires ont une vocation d'intérêt intercommunautaire au sens large.

La Préfecture voit une similitude entre les cartes PETR et SCOT. L'Oise serait ainsi réparti entre 4 ou 5 grands territoires.

L'État et la Région se rejoignent sur cette même vision qui n'est pas celle des élus locaux ruraux.

Monsieur CAUWEL désire modérer les propos de Monsieur COTEL en précisant qu'on ne peut pas dire que cela est fait de manière directive puisque tous les Présidents des Communautés de Communes étaient présents et que chaque point a été discuté en réunion. Il ajoute que le SRADDET doit être terminé dans quelques mois. Il faut en respecter les règles afin de percevoir les aides de l'Europe nécessaires à l'aménagement des territoires. Le PETR est une bonne solution pour les territoires ruraux. Le Plateau Picard et le Pays de Bray ressemble à l'Oise Picarde, ce qui n'est pas le cas du Clermontois qui est plus urbain. Il ajoute que Xavier BERTRAND n'a pas la volonté d'imposer un périmètre mais justement de faire participer les élus locaux à cette réflexion.

Monsieur VASSELLE rejoint l'objectif d'organisation mais ne sera pas favorable à un PETR avec Beauvais : il faut faire un PETR rural. Il ajoute que l'état d'esprit de Monsieur BERTRAND n'est pas d'imposer une volonté mais s'interroge sur celle de l'Etat qui peut être différente. La loi NOTRe, très directive, a engendré des tensions. Il faut donc que les regroupements soient volontaires. Monsieur VASSELLE appelle à la prudence.

Monsieur COTEL acquiesce et fait remarquer qu'il faut y réfléchir. Le texte officiel du PETR souligne que ce futur territoire est le porteur idéal d'un SCOT. Il faut rapidement retrouver un périmètre pour mettre en place un nouveau SCOT et réfléchir à cette nouvelle organisation. Il ajoute qu'il sera important de communiquer toutes ces informations.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ATTRIBUE** la subvention annuelle d'un montant de 14 214 euros au titre de l'année 2017.

10.2-5 / Bal'l'ades en Pays de Brèche et Noye

Monsieur PUPIN s'étonne que les nouvelles communes n'aient pas été associées au projet de l'année 2017.

Madame CORDIER explique que les bal'l'ades sont planifiés en tout début d'année et que le délai était court pour y intégrer les nouvelles communes étant donné que les appels à candidatures étaient déjà terminés. Celles-ci pourront bénéficier de la prochaine édition des « Bal'l'ades ».

Monsieur EVRARD demande si ce sont toujours les mêmes compagnies car il a remarqué que les spectacles sont toujours les mêmes.

Madame CORDIER explique que le projet Bal'l'ades est triennal et que les compagnies s'engagent de fait pour 3 ans. Eu égard à la participation très mince de la collectivité (3 000 euros par compagnie et par an), les compagnies ne peuvent changer leurs spectacles tous les ans. Il convient d'y réfléchir pour les années à venir.

Monsieur VASSELLE demande si les compagnies sont extérieures à notre territoire. Madame CORDIER répond par l'affirmative.

Monsieur Laurent TRIBOUT souligne que les compagnies s'engagent à proposer 3 spectacles. Si la collectivité souhaite varier les spectacles chaque année, elle doit y mettre les moyens.

Monsieur VASSELLE précise que la commune d'Ourcel-Maison a accueilli une compagnie amateur extérieure qui n'était pas onéreuse.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer un avenant à la convention avec lesdites Compagnies au titre de l'année 2017 ;
- **OCTROIE** la subvention d'un montant de 10 000 euros.

10.2-6 / ASSOCIATIONS

En amont, Madame DEVAUX précise que sont reconduits les mêmes montants que ceux octroyés en 2016.

De plus, il est ajouté que les membres du bureau des associations citées ne doivent pas prendre part au vote lorsqu'il s'agit de l'association dont ils font parties.

➤ **Amis de Vendeuil-Caply :**

Il est précisé que cette association participe activement aux diverses manifestations organisées au musée. Ne prennent pas part au vote deux membres de l'association.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 54
- Pour : 54
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ATTRIBUE** une subvention annuelle de 3 000 euros.

➤ **Association Breteuil Automne :**

Cette association organise un séjour à la mer pour les résidents de la maison de retraite de Breteuil.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ATTRIBUE** une subvention annuelle de 1 000 euros.

➤ **ACCPA :**

Ne prendra pas part au vote un membre du Conseil Communautaire.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **OCTROIE**, pour l'année 2017, une subvention de 800 euros.

➤ **ADMR :**

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ACCORDE** une subvention annuelle de 6 500 euros.

➤ **Amicale des Maires de Breteuil :**

Ne prennent pas part au vote six membres de l'assemblée.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 50
- Pour : 50
- Contre : 0

- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ALLOUE** une subvention annuelle de 1 200 euros.

➤ **Amicale des Maires de Froissy :**

Ne prendront pas part au vote six membres de l'amicale.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 50

- Pour : 50

- Contre : 0

- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ALLOUE** une subvention annuelle de 1 500 euros.

➤ **Amicale des Maires de Crèvecœur le Grand :**

Ne prendront pas part au vote deux membres de l'amicale.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 54

- Pour : 54

- Contre : 0

- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ALLOUE** une subvention annuelle de 1 000 euros.

➤ **Association François 1^{er} :**

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56

- Pour : 56

- Contre : 0

- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ACCORDE** une subvention annuelle de 4 000 euros.

➤ **Crescendo :**

Il s'agit de la première demande de la part de cette association.

Madame CORDIER précise que cette association est dynamique, qu'elle organise beaucoup d'événements sur Broyes tels que des concerts musicaux et du théâtre.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56

- Pour : 56

- Contre : 0

- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ALLOUE** une subvention annuelle de 1 000 euros.

➤ **Confrérie de la Ficelle Picarde :**

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ACCORDE** une subvention annuelle de 600 euros.

➤ **La Remise :**

Il est précisé que cette association avait fait une demande de 20 000 euros.

La commission a proposé une subvention de 1 000 euros.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ACCORDE** une subvention annuelle de 1 000 euros.

➤ **Les mamies roulantes :**

Cette manifestation est organisée tous les deux ans, en collaboration avec la commune de Breteuil. Les véhicules participants sillonnent une partie du territoire de la Communauté de Communes.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ALLOUE** une subvention annuelle de 1 500 euros.

➤ **Musée d'Hétomesnil :**

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ALLOUE** une subvention pour l'année 2017 de 2 000 euros.

➤ **UCOMAIC** :

Il s'agit de l'association des commerçants de Crèvecœur le Grand. La demande est d'un montant de 4 500 euros.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ACCORDE** une subvention annuelle de 4 500 euros.

10.2-7 / ASSOCIATIONS SPORTIVES

Monsieur le Président précise que le souhait de la collectivité est de ne pas dépasser le budget 2016 et d'accorder aux associations un montant identique à celui de 2016.

Le montant total des subventions préconisé en commission est inférieur à celui de 2016 mais quelques dossiers viennent seulement d'arriver dans les services.

Après avoir pris lecture du tableau proposé, Monsieur EVRARD demande, à propos de l'US BRETEUIL, si ce tournoi international se déroule tous les ans. Monsieur COTEL acquiesce en précisant que c'est un gros tournoi qui se passe durant le week-end de la Pentecôte. Monsieur ÉVRARD souligne que l'US BRETEUIL obtient donc 2 subventions pour son fonctionnement et pour le tournoi.

➤ **RABE** :

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ALLOUE** une subvention pour l'année 2017 de 750 euros.

➤ **BOUC FROISSY** :

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ALLOUE** une subvention pour l'année 2017 de 1 000 euros.

➤ **ACP (Course à pied)** :

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56

- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ALLOUE** une subvention pour l'année 2017 de 750 euros.

➤ **ÉCOLE DE JUDO DE BEAUVAIS (Froissy) :**

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ALLOUE** une subvention pour l'année 2017 de 650 euros.

➤ **UNION SPORTIVE FROISSY (Football) :**

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ALLOUE** une subvention pour l'année 2017 de 3 050 euros.

➤ **ASOEB (Basket) :**

La subvention proposée est en diminution eu égard à une diminution du nombre de licenciés et à une baisse de classement.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ALLOUE** une subvention pour l'année 2017 de 7 000 euros.

➤ **US BRETEUIL (Football) :**

Ne prend pas part au vote un membre de l'assemblée.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ALLOUE** une subvention pour l'année 2017 de 7 000 euros.

➤ **US BRETEUIL (Football) Tournoi international :**

Ne prend pas part au vote, un membre de l'assemblée.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ACCORDE** une subvention pour l'année 2017 de 3 000 euros.

Monsieur Frédy SADAUNE (Froissy) quitte l'assemblée et donne pouvoir à Madame Catherine SABBAGH (Froissy).

➤ **JS THIEUX (Football) :**

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ALLOUE** une subvention pour l'année 2017 de 900 euros.

➤ **TENNIS CLUB DE BRETEUIL :**

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ALLOUE** une subvention pour l'année 2017 de 1 000 euros.

➤ **AAE toutes sections :**

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ALLOUE** une subvention pour l'année 2017 de 1 000 euros.

➤ **LOISIRS CYCLISME :**

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ALLOUE** une subvention pour l'année 2017 de 2 500 euros.

10.2-8 / COLLÈGES – Foyer socio-éducatif (FSE) – UNSS

Monsieur le Président rappelle le but des Foyers Socio Educatifs.

➤ **Collège Compère Morel de Breteuil et Collège Gérard Philippe de Froissy :**

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un des Vice-Présidents, à signer une convention de partenariat avec les Foyers Socio-Educatifs des collèges à compter de l'année 2017-2018 pour :
 - L'achat de fournitures / manuels scolaires ;
 - La mise en place d'activités périscolaires et facultatives sous la dénomination « club » ;
 - Le financement de sorties / voyages pédagogiques.
- **ACCORDE** une subvention d'un montant maximum de 32 € par élève.

Les collèges de Breteuil et Froissy, au titre de l'Association Sportive, sollicitent une aide auprès de la CCOP.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un des Vice-Présidents, à signer une convention de partenariat avec les UNSS des collèges pour l'année scolaire 2017-2018 ;
- **ACCORDE** une subvention d'un montant maximum de 3 € par élève.

➤ **Collège Jehan Le Fréron de Crèvecœur-le-Grand :**

Le collège Jehan le Fréron sollicite, au titre du Foyer Socio-Educatif, de l'Association Sportives et des activités Piscine une aide auprès de la CCOP.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 1 300 euros (FSE) ;
- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 500 euros (AS) ;
- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 4 000 euros (Activités Piscine).

Point n° 11 : Fiscalité éolienne 2017

Monsieur le Président rappelle le système en place dans les deux anciens EPCI, la situation d'implantation des éoliennes à la fin 2016 et les projets en cours.

Suivant l'avis favorable de la commission Développement Durable et du Bureau Communautaire, il est dénombré 15 communes disposant de parcs éoliens, 29 communes limitrophes et 17 communes qui ne possèdent pas d'éoliennes et qui ne sont pas limitrophes.

Monsieur COTEL ajoute également que la commission Développement Durable a souhaité proposer le versement de l'ACNE, en prenant en compte le cumul de l'IFER et de la CFE comme suit :

- 50% de la somme reversée aux communes ayant une ou plusieurs éoliennes sur son territoire ;
- 20% de la somme reversée aux communes limitrophes ;
- 30% de la somme conservée par la CCOP.

Il précise que le taux de la CFE 2017, calculé à partir de différentes données, serait de 25,46%.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **STATUE** sur la proposition de la commission « développement durable » ;
- **DÉCIDE** de prendre en compte les remarques formulées par le groupe de travail ;

Point n° 9 : SPANC - Tarifications

Monsieur COTEL rappelle le fonctionnement antérieur à la fusion en matière de tarifications.

Il ajoute que la compétence ANC dont dispose la CCOP, comprend les contrôles (instruction, contrôle de l'exécution et diagnostics), la réhabilitation et l'entretien.

Monsieur le Président rappelle également que les communes disposent, jusqu'au 31 décembre 2017, de la compétence Assainissement Collectif.

Au 1^{er} janvier 2018, cette compétence sera transmise à l'EPCI.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **STATUE** sur la proposition de la commission assainissement ;
- **MAINTIENT** en l'état les tarifs existants concernant le diagnostic ;
- **S'ENGAGE** à harmoniser tous les tarifs dans le temps et réunir une commission de travail dédiée.

Monsieur COTEL clôture le Conseil et remercie tous les délégués.

